

Résumé Analytique

La Constitution et les autres lois et politiques protègent la liberté religieuse et, dans la réalité, le gouvernement respecte généralement la liberté religieuse. Aucun rapport n'a indiqué l'abus ou la discrimination fondée sur l'appartenance religieuse, la croyance ou la pratique vis-à-vis de la société. L'ambassadeur des États-Unis et les autres diplomates de l'ambassade ont rencontré des dirigeants religieux pour promouvoir la liberté religieuse et la tolérance.

Section I. Démographie religieuse

Le gouvernement américain estime la population totale à 7,2 millions (Estimation de Juillet 2013). En 2004, l'Université de Lomé a estimé que la population est de 33 % animiste traditionnelle, 28 % catholique romaine, 14% des musulmans sunnites, 10 % de protestants, et 10 % des autres confessions chrétiennes. Les autres 5 % restants y sont composés des personnes non affiliées à un groupe religieux. Beaucoup de chrétiens et musulmans s'engagent également dans les pratiques religieuses autochtones. Des chiffres fiables sont difficiles à obtenir en raison de la migration et parce que le gouvernement ne recueille pas de données ethniques et religieuses. La plupart des musulmans vivent dans les régions du centre et du nord. Les chrétiens vivent principalement dans la partie sud du pays. L'Union musulmane du Togo rapporte une grande affluence d'immigrants en provenance de pays musulmans, mais le gouvernement ne recueille pas les statistiques qui permettent de vérifier ces rapports.

Section II Code du respect du gouvernement pour la liberté religieuse

Cadre juridique/Politique

La Constitution et les autres lois et politiques protègent généralement la liberté religieuse.

Le gouvernement reconnaît le catholicisme, le protestantisme et l'islam comme des religions d'état. Le gouvernement exige que tous les autres groupes

religieux, y compris les groupes autochtones, à s'enregistrent comme des associations religieuses. La reconnaissance officielle en tant qu'association religieuse donne à ces groupes, les mêmes droits que ceux accordés aux trois religions d'état. Les groupes religieux officiellement reconnus reçoivent des exemptions de droits d'importation pour les projets humanitaires et de développement.

Les organisations sont enregistrées auprès de la Direction des Affaires Religieuses au Ministère de l'Administration Territoriale (MAT). Un groupe religieux doit présenter ses statuts, déclaration de doctrine, par les lois, les noms et adresses des membres de l'exécutif du conseil d'administration, les pouvoirs religieux du chef de groupe, une convention d'utilisation du site et le plan pour les installations religieuses, ainsi que la description des finances du groupe. Les critères de reconnaissance sont l'authenticité du diplôme du chef religieux et, plus important encore, l'appréciation du gouvernement par rapport au comportement éthique du groupe, qui ne doit pas porter atteinte à l'ordre public. La direction des affaires religieuses délivre un récépissé qui sert de reconnaissance temporaire pour les groupes religieux et les associations qui demandent l'enregistrement. L'enquête et la délivrance d'une autorisation écrite formelle prend habituellement plusieurs années.

Les groupes religieux doivent demander l'autorisation pour organiser de grandes manifestations la nuit, notamment ceux susceptibles de bloquer les rues de la ville ou impliquer des cérémonies bruyantes dans les zones résidentielles. Les autorités accordent habituellement ces demandes. Le MAT traite les plaintes associées à des organisations religieuses, en particulier les plaintes relatives au bruit des célébrations nocturnes, et envoie le personnel des forces de sécurité pour résoudre les problèmes.

Le programme de l'école publique ne comprend pas les cours de religion. Il y a, cependant, de nombreux catholiques, protestants, et les écoles islamiques, et le gouvernement fournit des enseignants et du personnel supplémentaires, qui sont des employés directs du gouvernement, pour ces écoles. D'autres groupes

religieux ont le droit de créer des écoles, tant qu'ils respectent les normes d'accréditation.

La Constitution interdit explicitement la création de partis politiques fondés sur la religion. Les stations de radio privées religieuses sont interdites de diffuser des émissions politiques.

Les Pratiques du gouvernement

Il n'y a pas de rapport significatif sur les mesures gouvernementales concernant la liberté religieuse.

Section III. Code du respect pour la liberté religieuse vis-à-vis de la société

Il n'y a eu aucun rapport d'abus ou de discrimination fondée sur l'appartenance religieuse, la croyance ou la pratique vis-à-vis de la société. Les membres des différents groupes religieux s'invitent régulièrement pour leurs cérémonies respectives. Les mariages entre des personnes de différents groupes religieux étaient communs.

Section IV. La politique du gouvernement des États-Unis

L'ambassadeur des États-Unis et les autres diplomates de l'ambassade ont soulevé des questions de la liberté religieuse et de la tolérance avec les évêques catholiques, les dirigeants musulmans et les chefs traditionnels.